

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD**

**Avis important à  
tous les élus et directeurs généraux**

### **Crédit d'impôt pour l'abordabilité visant les propriétaires**

Le Gouvernement du Manitoba a mis en place le crédit d'impôt pour l'abordabilité visant les propriétaires, qui peut atteindre 1 500 \$ de la portion de l'impôt foncier applicable à l'éducation dans le budget 2024-2025. Pour l'année d'imposition 2025, ce crédit d'impôt remplace le remboursement de taxes scolaire et le crédit d'impôt foncier pour l'éducation pour les biens résidentiels.

Le crédit d'impôt pour l'abordabilité visant les propriétaires (CIAP) ne s'applique qu'aux biens résidentiels désignés comme résidences principales. Les biens agricoles continueront de bénéficier du remboursement des taxes scolaires, qui sera maintenu à 50 %. Les biens commerciaux ne sont admissibles à aucun remboursement ou crédit d'impôt foncier provincial.

Le CIAP et le remboursement des taxes scolaires seront appliqués directement sur les relevés municipaux d'impôt foncier. De l'information additionnelle sur le CIAP est fournie dans le document ci-joint.

Comme par les années précédentes, les municipalités devront verser les taxes scolaires aux divisions scolaires et au Manitoba, à compter du mois suivant la date d'échéance du paiement des taxes, moyennant un versement final d'ici le 31 janvier 2026.

Le ministère des Relations avec les municipalités et le Nord travaille avec d'autres secteurs du gouvernement pour mettre à jour le relevé des taxes scolaires remises. Le Ministère travaille aussi avec les fournisseurs de logiciels des municipalités afin de leur transmettre les changements requis pour la mise en place du CIAP.

Pour toute question relative au programme du CIAP, veuillez écrire au Bureau d'aide fiscale du Manitoba à [TAO@gov.mb.ca](mailto:TAO@gov.mb.ca).

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec une agente ou un agent des services municipaux, par courriel à [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca), ou par téléphone au 204 945-2572.